



Le système prostitueur : violence machiste archaïque
Quinzaine Egalité femmes-hommes de la région Rhône-Alpes
8 octobre 2012 – Villeurbanne, Palais du travail, 9 place Lazare Goujon 9h30-18h00

2^{ème} table ronde : Le système prostitueur dans le monde

« Le problème de la prostitution en Ukraine : ses origines, ses causes et les défis pour y répondre »

Maria Alekseyenko, Consortium des Femmes d'Ukraine (WCU),
Lyon, France, 8 octobre 2012

Dépénalisée en 2005, la prostitution en Ukraine reste un délit administratif qui est puni par une amende. Le nombre de femmes impliquées dans le commerce du sexe a été estimé à environ 50000 en 2011 et une femme sur sept est mineure. Dans le même temps les efforts du gouvernement restent de nature répressive plutôt que protectrice, ce qui aggrave la situation des femmes et leur fait courir un risque accru de contracter le VIH et d'être victime de la traite humaine.

Le problème de la prostitution en Ukraine est un sujet qui revient régulièrement dans les débats en Ukraine comme à l'étranger, à la veille de certains événements mondiaux, comme l'EURO 2012. L'une des raisons à cela est que l'Ukraine reste l'un des plus grands pourvoyeurs pour le commerce du sexe et qu'aucune institution d'Etat ne protège correctement les femmes ni n'applique les Droits de l'homme.

Le problème économique est l'un des facteurs qui rend les femmes plus vulnérables et les expose au risque de l'exploitation sexuelle. La grande majorité de la population vit au niveau du seuil de pauvreté. Quarante pour cent de l'économie est souterraine. Le niveau d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans était de 35 % en 2009, tandis que le nombre de chômeurs inscrits est de 617 000 dont 325 000 sont des femmes. En outre, la moitié des mineurs impliqués dans le commerce du sexe, selon l'UNICEF, sont issus de familles souffrant de graves difficultés économiques.

L'autre facteur est que les femmes, quelle que soit l'importance de la place qu'elles occupent dans la société, sont marginalisées par une large utilisation de leur image sexualisée dans les médias, y compris dans la publicité.

Les statistiques officielles sur la participation des populations à la prostitution et les données fournies par les spécialistes varient beaucoup. Selon la police, en 2011, le nombre de personnes pénalisées conformément à l'article 181-1 a été estimé à 4 156. Quant aux sociologues, ils affirment que, pendant la même période, il y avait environ 50 000 femmes impliquées dans la prostitution. Et une étude menée auprès de 4 000 étudiants en Ukraine, en France et en Allemagne a montré qu'un étudiant sur 27 a eu au moins une expérience de prostitution, et que 18,5 % des étudiants ukrainiens considéraient le travail dans l'industrie du sexe comme une éventualité.

Jusqu'en 2005, la prostitution était punie par le Code pénal ukrainien. Le problème de la traite des êtres humains a été à l'origine de l'abolition de la responsabilité pénale. En effet, il était presque impossible d'enquêter sur les

crimes où les femmes ukrainiennes étaient impliquées dans l'industrie du sexe à l'étranger. Les femmes étaient simplement punies au lieu d'être protégées lorsqu'elles revenaient en Ukraine.

Depuis 2006, la prostitution est devenue une infraction administrative passible selon le Code administratif (article 181-1) d'une amende pouvant aller jusqu'à 800 euros ou par des travaux d'intérêt général, qui sont très rarement utilisés.

La prostitution est définie, selon la loi, par des rapports sexuels organisés accordés contre une contrepartie financière ou sous une autre forme (vêtements, repas, ou autres services). La contrepartie est un indicateur obligatoire pour cette qualification, ainsi qu'une volonté explicite. Sont concernés les hommes et les femmes de plus de 16 ans.

La responsabilité repose sur les femmes ou les hommes qui font commerce du sexe et non sur les consommateurs qui les exploitent.

Plusieurs éléments s'ajoutent au problème.

1) La participation des mineurs. Selon les statistiques officielles du ministère ukrainien de l'Intérieur, 43 cas d'enfants victimes de la prostitution ont été enregistrés par la police entre 2009 et 2011. Durant la même période, 479 enfants entre 16 et 18 ans ont été enregistrés par la police parce qu'ils pratiquaient la prostitution. Bien qu'il existe un article 303 du Code pénal ukrainien, qui punit ceux qui mettent les enfants sur le marché de la prostitution ou qui les forcent à la prostitution, ce qui est la principale disposition de la législation nationale pour la protection des enfants contre la prostitution, les adolescents de 16 à 18 ans ne sont pas protégés du tout et sont traités comme des délinquants plutôt que comme des victimes.

2) Le taux de VIH / SIDA en Ukraine. L'Ukraine a un des plus forts taux de l'Europe orientale et d'Asie centrale pour le taux de VIH / SIDA. 1,1% de la population adulte est touchée. On enregistre chaque jour 48 nouveaux cas et le nombre des femmes séropositives est en augmentation.

3) La traite des êtres humains. Selon les statistiques de l'Organisation Internationale pour les Migrations, pour la période de 2007-2011, 1870 femmes et 20 hommes victimes de la traite ont été exploités sexuellement. La réadaptation et la réinsertion de ces personnes est un véritable défi, même si l'on observe parfois des cas de retour à la prostitution. Les réseaux de services qui s'occupent de ces personnes ne sont pas très développés ni organisés, sont presque entièrement pris en charge par des Organisations non gouvernementales et avec le soutien financier des Organisations internationales.

Afin de s'attaquer au problème au niveau international, l'Ukraine a ratifié un certain nombre d'outils internationaux, notamment la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la criminalité organisée et la corruption (Protocole de Palerme), qui donne plus de moyens aux services qui s'occupent de l'application de la loi en leur permettant de coopérer avec leurs homologues étrangers.

La plus grande préoccupation des ONG concernées par les droits de l'homme, est que le gouvernement continue de prendre des mesures répressives à l'encontre des personnes impliquées dans le commerce du sexe et ne les protège pas. Cette attitude a été particulièrement présente lors de l'Euro de football 2012. La police a pris de nombreuses mesures répressives à l'encontre des femmes en prétendant protéger les joueurs de football et les fans, des prostituées ukrainiennes.

Pour aider les femmes impliquées dans la prostitution ou qui sont victimes de la traite, il existe un certain nombre d'organisations ukrainiennes ou internationales (Droits de l'Homme ou services d'aide) qui travaillent en Ukraine. Elles offrent des services d'aide sociale, de hotlines, assurent des consultations, des lieux d'accueil, de l'aide à la réinsertion, de la formation, des aides juridiques (actions en justice sur la base des Droits de l'Homme, conseil juridique et aide pour les procédures en justice).

Cependant, comme le montre cette présentation, il reste encore beaucoup à faire pour protéger les femmes ukrainiennes à la fois en Ukraine et à l'étranger.